

République et canton de Genève



Commune d'Anières

**Législature 2015-2020
Délibération N° 8
Séance du mardi 10 novembre 2015**

Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2016 aux Maire et Adjointes et aux Conseillers municipaux

Vu le projet de budget pour l'année 2016 ;

Vu le rapport de la commission « Finances » du 27 octobre 2015 ;

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par**

12 oui – 0 non – 2 abstentions (Mmes Denyse BARBEZAT-FORNI et Claudine HENTSCH)

De porter au budget de fonctionnement 2016 les sommes suivantes :

- Rubrique 02.00.300.00 Indemnités aux Maire et Adjointes : 165'000 F
- Rubrique 01.00.300.00 Dédommagements aux Conseillers municipaux : 60'000 F

Le Président du Conseil municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :